

Prévention

Protection

**25
NOV**
Palais
Brongniart

Autorisation

CONFÉRENCE DE L'ACPR Paris

Contrôle

Résolution





François VILLEROY DE GALHAU
Gouverneur de la Banque de France
Président de l'ACPR



LES BANQUES CENTRALES ET LA FINANCE FACE À UNE TRIPLE RÉVOLUTION

LE CARRÉ DES GARANTIES

Égale sécurité

(stabilité en valeur /
cybersécurité)

Égale accessibilité

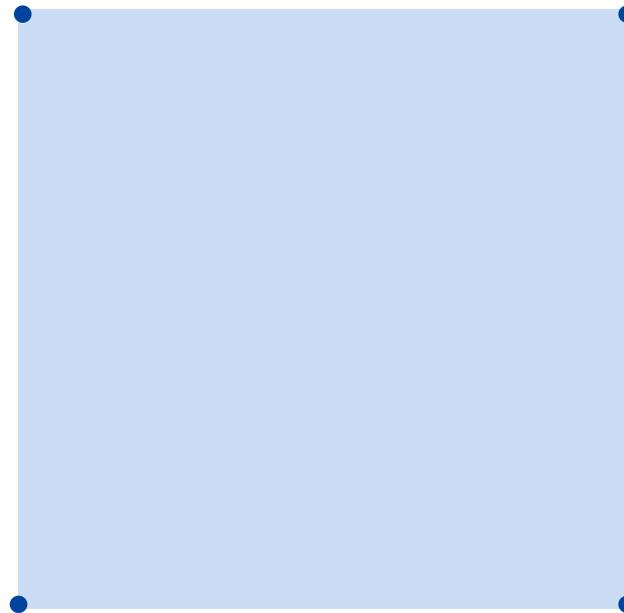
(non-fragmentation/
non-exclusion)

Égale conformité

(LCB-FT / protection des
données)

Égale responsabilité

(pas d'actif sans acteur
identifié et régulé)





François VILLEROY DE GALHAU
Gouverneur de la Banque de France
Président de l'ACPR



Dominique LABOUREIX
Secrétaire général de l'ACPR





LES GRANDS ENJEUX DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE

LES GRANDS ENJEUX DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE

LA MISE EN ŒUVRE DE BÂLE 3 EN EUROPE



Emmanuel ROCHER
Directeur des Affaires internationales

INTRODUCTION

CALENDRIER RÉGLEMENTAIRE – ACCORDS DE BÂLE 3



Accord Bâle 3: décembre 2010 → décembre 2017



Transposition européenne





ACCORD SUR LA FINALISATION DE BÂLE

- 7 décembre 2017 : accord sur finalisation de la réforme de Bâle 3
- **Objectifs de la finalisation de Bâle 3 :**
 - Réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques (RWA) ;
 - Renforcer la sensibilité aux risques des approches standards.
- **Des acquis importants pour le secteur bancaire français :**
 - Le modèle de crédit immobilier fondé sur les crédits cautionnés est conforté.
 - Les modèles internes sont préservés et leur utilisation plus encadrée, avec l'introduction d'un Output Floor.
 - Le périmètre des modèles internes est également préservé : maintien de l'éligibilité du financement des PME ou du financement de projets à la modélisation interne.
- Dans le contexte de la crise Covid-19, **report d'un an par le Comité de Bâle de l'échéance de mise en œuvre de l'accord à 2023** (2028 pour l'entrée en application complète de l'*Output Floor*)...
- ... **Mais tous les pays membres du BCBS ont réaffirmé leur engagement à appliquer les réformes de Bâle 3 dans leur intégralité**



PROPOSITION CRR3/CRD6

▪ Objectifs de la transposition européenne :

- Soutien au cadre multilatéral et respect de l'engagement à appliquer l'accord bâlois ;
- Renforcer la solidité du système bancaire européen ;
- Objectif d'absence d'augmentation significative des exigences de fonds propres (ECOFIN 2016) ;
- Prise en compte des spécificités européennes (PME, immobilier résidentiel...).

▪ Travaux préparatoires : consultation publique (2019) ; *Call for Advice* de l'EBA (2018, 2020) ; échanges avec les experts des États-membres

⇒ Proposition CRR3/CRD6 publiée le 27 octobre 2021 par la Commission

▪ Inclusion de problématiques hors Bâle 3 : Risques ESG, Succursales de pays tiers, consolidation prudentielle



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021/2022 : négociations et adoption du texte par les co-législateurs européens

1^{er} Janvier 2025 : entrée en application des nouvelles exigences bâloises dans CRR3

31 décembre 2029: fin de la période transitoire pour l'*Output Floor*



OUTPUT FLOOR

- **Application au plus haut niveau de consolidation dans l'UE :**
 - Compatible avec le renforcement de l'Union Bancaire ;
 - Conforme à l'accord Bâle 3 ;
 - Équilibre *home/host* : l'augmentation des exigences de fonds propres est répartie au sein des différentes filiales européennes.
- **Application à toutes les exigences de fonds propres, conformément à la recommandation de l'EBA (approche *single stack*) :**
 - Neutralisation de l'impact de OF sur les coussins propres à l'UE (P2R, SRB) ;
 - Compensation du P2R pour les risques déjà pris en compte dans l'OF.



RISQUE DE CRÉDIT

- **Des dispositifs transitoires pour prendre en compte l'impact de l'OF sur certains types d'expositions :**
 - Immobilier résidentiel de bonne qualité (jusqu'à fin 2032)
 - Entreprises non notées de bonne qualité (jusqu'à fin 2032)
 - Risque de contrepartie sur opérations sur dérivés (jusqu'à fin 2029)
- ⇒ **La Commission a mandat pour évaluer ces dispositifs et proposer des mesures pérennes si justifié** (proposition législative ou acte délégué selon les mesures)
- **Maintien des facteurs de soutien au PME et aux infrastructures**
- **Approche standard** : Pondération préférentielle pour les actions intra-IPS et intragroupe ; *grandfathering* des pondérations appliquées à certaines participations stratégiques
- **Approche modèles internes** : classe de risque spécifique pour les collectivités locales



RISQUE DE MARCHÉ ET RISQUE OPÉRATIONNEL

- **Risque de marché** : Transformation de l'exigence de *reporting* FRTB (CRR2) en exigence en fonds propres ;
 - Flexibilité pour ajuster les exigences de fonds propres et le calendrier de mise en œuvre en fonction des développements internationaux.
 - Clarification des conditions de calcul pour les expositions sur des fonds (OPC)
 - **Risque CVA** : Maintien des exemptions européennes existantes avec un suivi renforcé (*reporting* au superviseur)
 - **Risque opérationnel** : Remplacement des approches actuelles par une seule approche standard qui dépend de deux indicateurs :
 - une mesure du revenu de la banque
 - une mesure des pertes historiques sur les 10 dernières années (ILM)
- ⇒ **CRR3 propose de neutraliser l'ILM**



CONCLUSION

- Nécessité de mettre en œuvre intégralement les accords Bâle 3
 - Des **acteurs plus forts lors de la crise Covid-19** grâce aux réformes menées depuis 2008
 - **Corriger les faiblesses résiduelles du cadre actuel** (ie procyclicité des modèles internes marchés observée lors de la crise Covid)
 - L'application des accords internationaux est **primordiale pour la crédibilité et la compétitivité du secteur bancaire européen**
 - **La proposition de la Commission est équilibrée :**
 - ✓ **Prise en compte des spécificités européennes**
 - ✓ **Période d'adaptation pour les expositions les plus sensibles à l'*Output Floor***
 - **La simultanéité et la convergence des approches dans la mise en œuvre des réformes** par les grandes juridictions feront partie de nos points d'attention.



Merci de votre attention

LES GRANDS ENJEUX DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE

POINT D'ÉTAPE SUR LA REVUE DE SOLVABILITÉ 2



Gwenola TROTIN
Cheffe du Service des
Affaires internationales Assurances

CALENDRIER

- Revue prévue par la directive Solvabilité 2 sur les mesures du paquet branches longue, mais plus large en pratique
- Couplée à la création d'une directive Rétablissement et résolution (IRRD)
- Publication EIOPA de son avis technique le 17 décembre 2020
- Publication Commission européenne de sa proposition le 22 septembre 2021
- Calendrier prévisionnel des prochaines étapes :





OBJECTIFS ACPR

- **Neutralité globale des exigences quantitatives sur le marché français**
 - Solidité globale du marché européen et du marché français
 - Équilibre des mesures de taux avec les autres mesures
- **Soutien à l'investissement durable et de long-terme**
 - Opérationnalisation de la mesure action de long-terme
 - Introduction des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les aspects quantitatifs
- **Élargissement de la proportionnalité, meilleur encadrement des activités transfrontalières**
 - Création d'une catégorie d'assureurs « moins risqués »
 - Propositions ambitieuses de la Commission sur les activités transfrontalières, mais sans les fonds de garantie



EXIGENCES QUANTITATIVES

- **Deux mesures prudemment fondées dans un environnement de taux durablement bas et négatifs**
 - **Choc de taux dans la formule standard:** introduction des taux négatifs dans le choc à la baisse
 - **Extrapolation de la courbe des taux sans risque dans le bilan prudentiel:** meilleure adéquation de la courbe avec les données de marché
- **Équilibre des mesures**
 - **Correction pour volatilité:** augmentation de son niveau global, correction des effets de compensation induite, meilleur déclenchement de la composante pays
 - **Mesure sur les actions de long-terme (LTEI):** élargissement de son application
 - **Marge de risque:** diminution globale via diminution du coût pour les engagements de long-terme et/ou diminution du coût en capital
 - **Autres:** corrélations, ajustement symétrique, etc.

- **Élargissement et opérationnalisation de la mesure sur les actions de long-terme (LTEI) dans un contexte de besoin de financement de long-terme de l'économie**
 - Fait suite à son introduction en 2019 et aux mesures sur les infrastructures et les actions non cotées
 - Fondée sur le constat d'une moindre volatilité sur la détention de long-terme
 - Approche EIOPA différenciée entre assurance vie (illiquidité des passifs) et assurance non-vie (liquidité des actifs)
 - Enjeu du caractère véritablement opérationnel de la mesure



INVESTISSEMENT DURABLE DE LONG-TERME

- **Introduction des objectifs ESG dans le règlement délégué sur les aspects gouvernance et gestion des risques, avec entrée en application en août 2022**
 - Principe de la personne prudente
 - Fonction gestion des risques
 - ORSA
 - Rémunération
- **Travaux sur l'introduction dans la directive et sur les aspects quantitatifs**
 - Identification des expositions matérielles aux risques de changement climatique et évaluation de l'impact des scénarios de changement climatique sur l'activité
 - Travaux EIOPA sur un traitement prudentiel dédié des actifs durables et/ou nuisibles d'un point de vue social, environnemental, sur la protection des assurés ou sur la stabilité financière
 - Travaux EIOPA sur la calibration des paramètres de la formule standard relatifs au risque de catastrophe naturelle
- **Enjeu d'une approche fondée sur les risques**



PROPORTIONNALITÉ ET PROTECTION TRANSFRONTALIÈRE

- **Élargissement de l'application proportionnée du cadre Solvabilité 2**
 - Création d'une catégorie d'assureurs au profil de risque peu élevé
 - Mesures de proportionnalité spécifiques sur tous les aspects de Solvabilité 2, applicables par les autres assureurs de manière ad hoc
 - Enjeu de la définition des critères de la catégorie d'assureurs peu risqués pour une application partout en Europe
- **Renforcement de la coopération entre autorités pour la supervision des activités transfrontalière**
 - Coopération renforcée dès la demande d'agrément
 - Échange d'informations prudentielles de base (couverture du MCR et du SCR)
 - Possibilité de contrôle sur place conjoint en cas de non-respect des exigences de fonds propres
 - Possibilité de médiation EIOPA en cas de désaccord entre autorités
 - Enjeu de l'opérationnalisation des principes de coopération
- **Création d'un cadre assurance de Rétablissement et résolution (IRRD)**
- **Décalage à regretter des travaux sur les fonds de garantie**



Merci de votre attention

LES GRANDS ENJEUX DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES NON BANCAIRES (« NBF I »)



Priscille SCHMITZ

Cheffe du Service des risques et
vulnérabilités financières

Direction générale de la Stabilité
financière et des Opérations

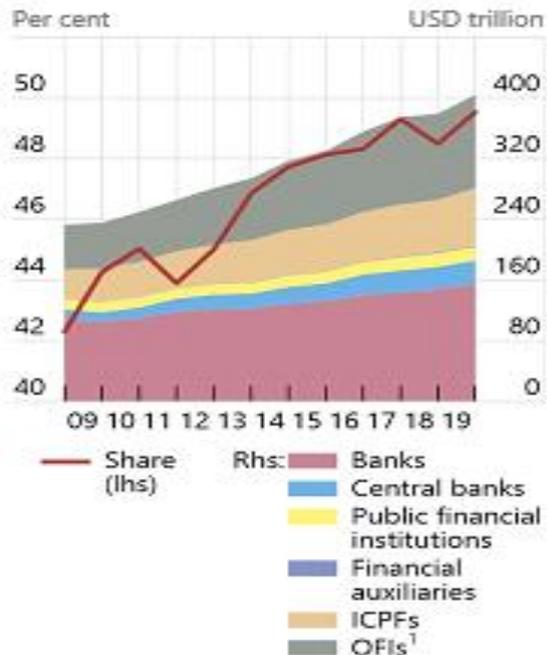
Banque de France

1. La NBFi joue un rôle croissant dans le financement de l'économie
2. Les tensions de mars 2020 ont mis en lumière des vulnérabilités de la NBFi
3. Les travaux internationaux et européens se poursuivent
4. Un cadre macroprudentiel pour la NBFi est nécessaire

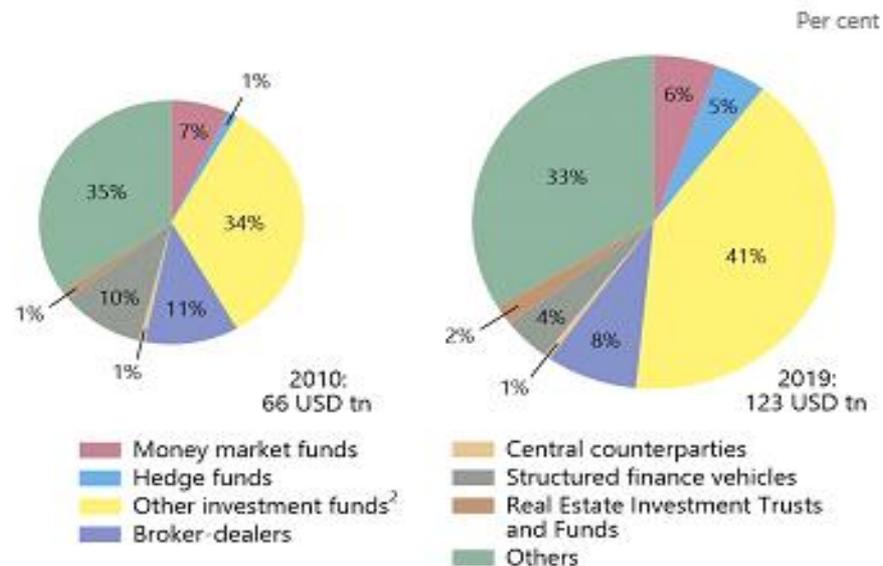
LA NBFI JOUE UN RÔLE CROISSANT DANS LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE...

- La part de la NBFI dans le total des actifs financiers mondiaux a augmenté significativement dans la dernière décennie.
- La croissance de la NBFI est surtout tirée par l'expansion des fonds d'investissement.

NBFI asset's rising share in total financial assets



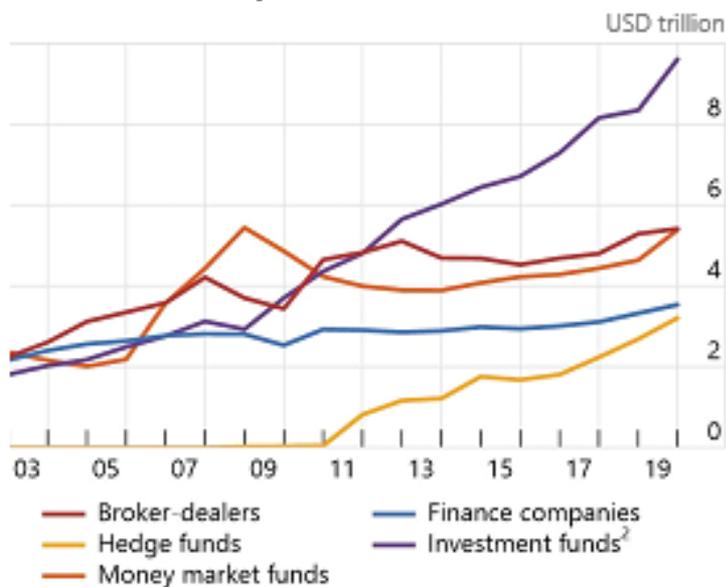
Share of OFI's major subsectors to total OFI assets



LA NBFI JOUE UN RÔLE CROISSANT DANS LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE RÉELLE ET DU SYSTÈME BANCAIRE

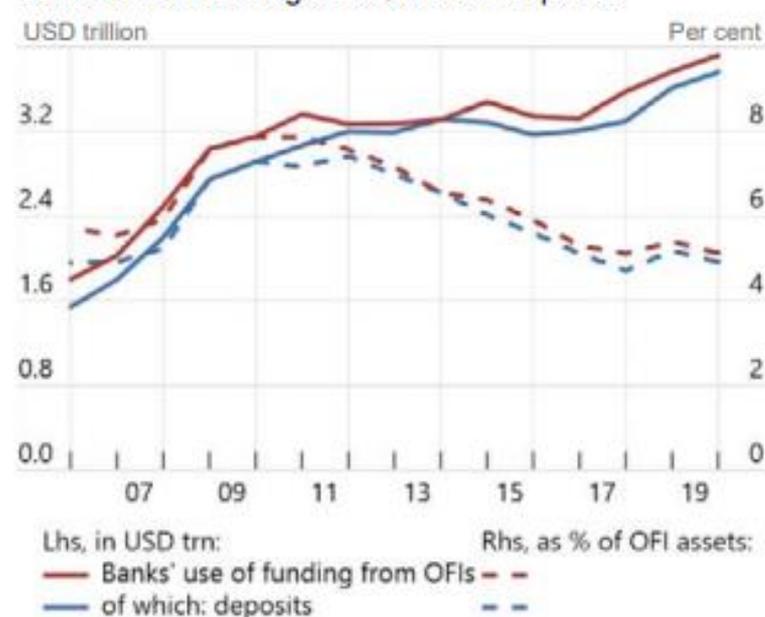
- Les actifs de crédit détenus par les OFI sont en croissance, surtout les fonds d'investissement.

Credit assets held by selected OFI sub-sectors



- Les interconnexions de la NBFI ont crû de façon importante sur la dernière décennie.

Banks' use of funding from OFIs and deposits¹



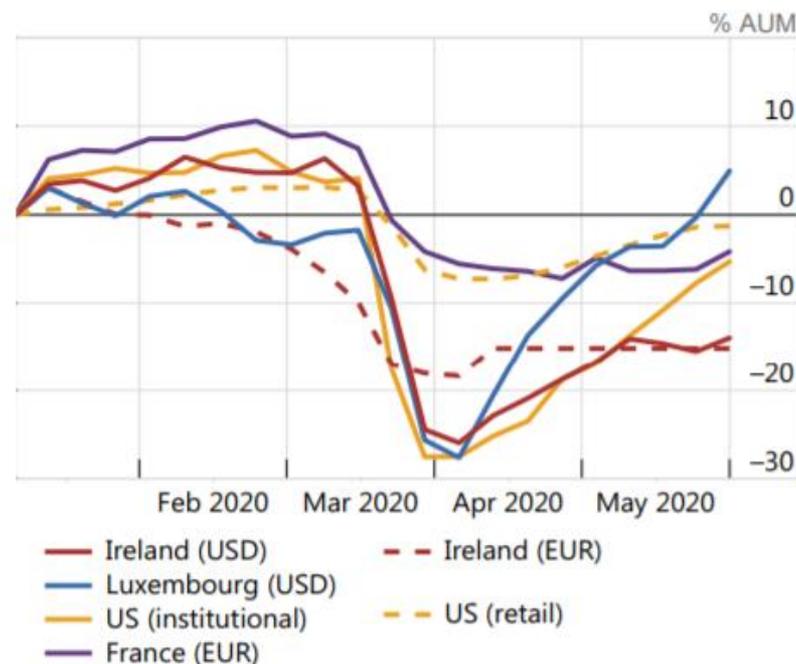
Source : FSB Global Monitoring Report on NBFi (décembre 2020), OFI: Other Financial Institutions

LES TENSIONS DE MARS 2020 ONT MIS EN LUMIÈRE DES VULNÉRABILITÉS DE LA NBF1

- Flux observés sur les MMF :
 - **Dash for cash** : rachats importants sur les MMF de dette privée lors du choc de mars 2020 + assèchement de la liquidité sur les marchés de NEU CP
 - **Flight to safety** en direction des MMF de dette publique
- Vulnérabilités identifiées :
 - **Mismatch de liquidité** entre l'actif et le passif, associé à un faible recours aux outils de gestion de liquidité → risque de liquidité matérialisé durant la crise COVID
 - **Effets de seuil** liés à certaines exigences réglementaires, risque de *first-mover advantage* pour les MMF LVNAV, pouvant se matérialiser par un phénomène de *run*

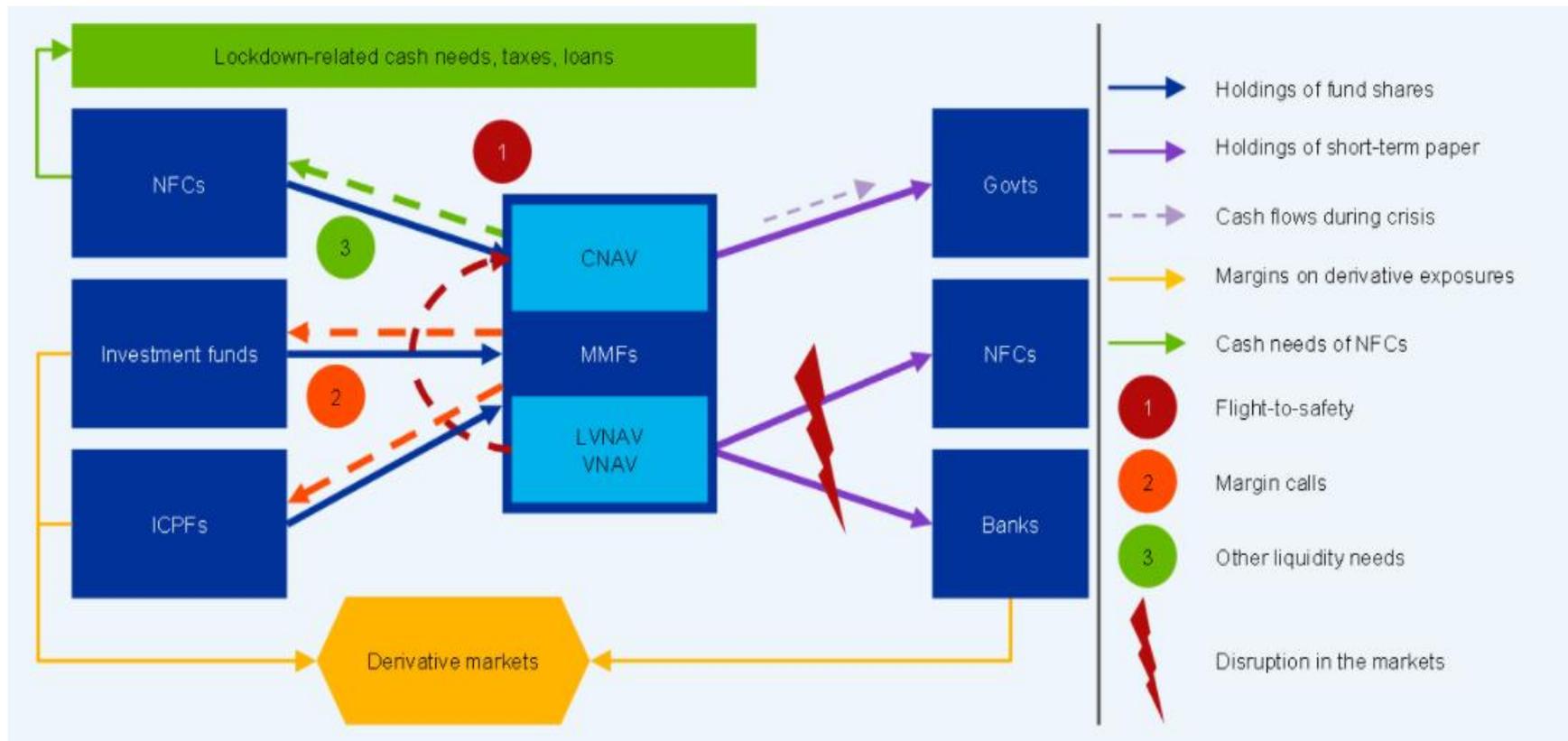
March 2020 market turmoil

Prime¹



Source : FSB Policy proposals to improve MMF resilience (octobre 2021)
Prime: LVNAV for Ireland and Luxembourg. Data for the US exclude MMFs that are not offered to the public.

LES DIFFÉRENTS MOTIFS DE RACHATS DES INVESTISSEURS DE MMF EXPLIQUENT LES VULNÉRABILITÉS DES MMF



Source: ECB Bulletin (April 2021) How effective is the EU Money Market Fund Regulation? Lessons from the COVID-19 turmoil
 NFC Non Financial Corporations, ICPF Insurance Corporation and Pension Funds,
 CNAV Constant Net Asset value, LVNAV Low Volatility Net Asset Value, VNAV Variable Net Asset Value

LES VULNÉRABILITÉS POTENTIELLES DE LA NBFİ SONT CONNUES

- Outre les risques conjoncturels, les segments de la NBFİ sont exposés aux risques structurels/vulnérabilités suivants:

liquidité

levier

interconnexions

taux
durablement
bas

Source: ESRB NBFİ Monitor 2020 (Août 2021)



LES TRAVAUX INTERNATIONAUX ET EUROPÉENS SE POURSUIVENT

- **Renforcer l'encadrement réglementaires des MMF**
 - Publication du rapport FSB en octobre 2021
 - Révision par IOSCO en 2022
 - Revue de MMFR en 2022
- **Mieux appréhender les risques associés aux fonds ouverts: *mismatch* de liquidité, FMA (IOSCO et FSB)**
- **Limiter la procyclicité liée aux appels de marge: IOSCO-CPMI-BCBS**
- **Garantir la liquidité des marchés obligataires (court terme, *corporate* et souverains): FSB et IOSCO**
- **Traiter le risque systémique associé à la NBFi : interconnexions pour évaluer l'impact des mesures (prévus pour 2022)**
- **Monitorer les risques systémiques à partir des données de *trade repository* (cas Archegos) via des travaux conjoints FSB-IOSCO**



UN CADRE MACROPRUDENTIEL POUR LA NBFİ EST NÉCESSAIRE

- **Objectifs :**
 - Éviter l'effet « vase communicant » des risques
 - **Maintenir les avantages** offerts par le secteur et **renforcer sa résilience**, tout en veillant à ce que les **risques soient internalisés**
 - **Renforcer le cadre macroprudentiel** et le reporting adapté à la NBFİ
 - Assurer le **caractère exceptionnel des interventions publiques**
- **Méthode :** une approche holistique pour la NBFİ, afin de traiter les risques systémiques en sus des risques idiosyncratiques :
 - **Analyse des interactions et de la propagation des risques**, dans une perspective systémique
 - **Développement d'un cadre macroprudentiel pour la NBFİ**, si approprié, en tenant compte de l'hétérogénéité du secteur et sans répliquer les solutions appliquées aux banques
- **Moyens :** une coordination européenne et internationale indispensable



CONCLUSIONS

- L'essor de la NBFi constitue une évolution positive, elle offre une alternative au financement bancaire, et diversifie les risques au sein du système financier.
- Mais la crise Covid a montré que certains segments de la NBFi étaient dotés de capacités d'absorption des chocs insuffisantes. Sur d'autres segments, le manque de transparence limite l'analyse des vulnérabilités.
- Il faut donc renforcer le reporting, et la résilience de la NBFi, dans un cadre macroprudentiel adapté, afin de:
 - Permettre au système financier au sens large d'être mieux armé pour absorber, plutôt que transmettre ou amplifier les chocs financiers en période de tensions.
 - Limiter les interventions des banques centrales



Merci de votre attention

LES GRANDS ENJEUX DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE

LA QUESTION DE LA RENTABILITÉ

FACE AUX ÉVOLUTIONS STRUCTURELLES

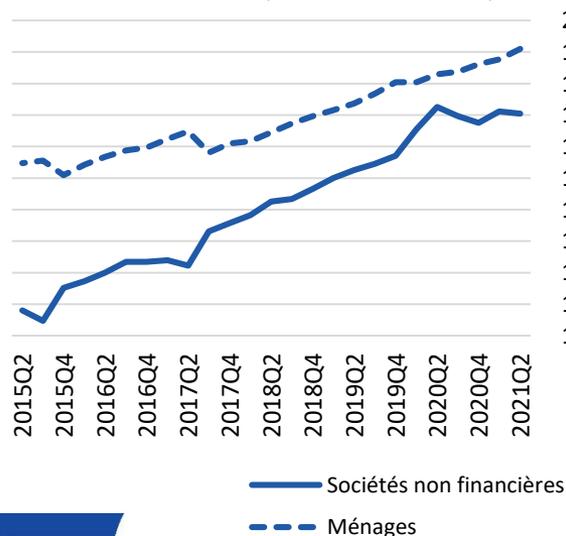


Déborah LEBOULLENGER
Économiste bancaire
Service d'analyse des risques bancaires

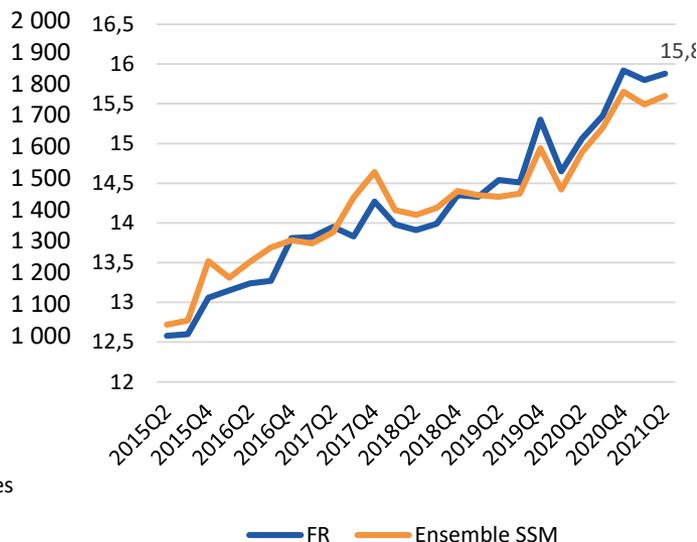
DES BANQUES FRANÇAISES RÉSILIENTES QUI ONT MAINTENU LEUR SOUTIEN À L'ÉCONOMIE EN 2020

- Depuis la crise 2008, les banques françaises ont renforcé leurs fonds propres sous l'influence notamment des évolutions réglementaires : leur résilience s'est ainsi accrue
- Lors de la crise COVID, et en partie grâce aux mesures de soutien, elles ont continué à financer l'économie et contribué à une reprise dynamique
 - Le modèle de banque universelle a montré sa pertinence en permettant aux principales banques françaises de rester bénéficiaires en 2020
 - Les ratios de solvabilité CET1 se sont améliorés, même pendant la crise
 - Un taux de NPL en baisse qui s'explique principalement par la progression des encours

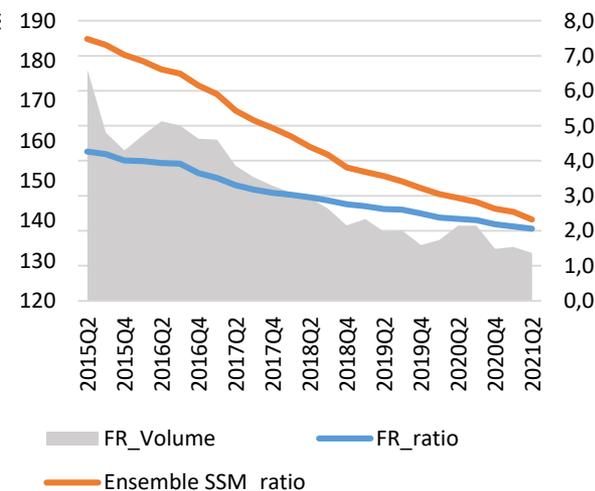
Encours de prêts à la clientèle en France (milliards d'euros)



Ratio CET1 (pourcentage)



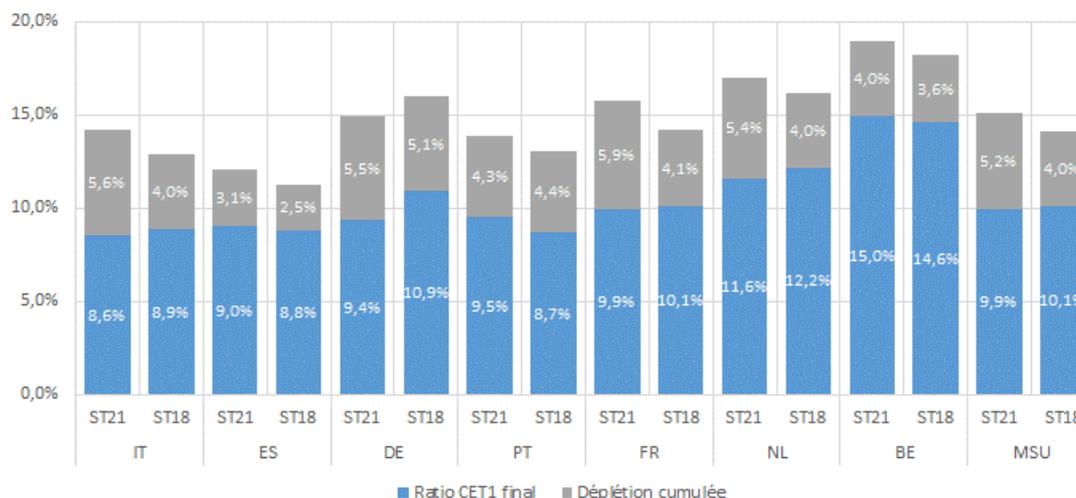
Prêts non performants en France - évolution (NPL, volume et ratio)



L'EXERCICE DE RÉSISTANCE MENÉ AU NIVEAU EUROPÉEN CONFIRME ÉGALEMENT LA RÉSILIENCE DU SECTEUR BANCAIRE FRANÇAIS

- Sur l'ensemble des banques du MSU, le ratio de CET1 agrégé (« *fully loaded* », i.e. en pleine application) passe de 15,1 % fin 2020 à 9,9 % fin 2023, soit une baisse d'environ 5,2 points de pourcentage (pts)
- La chute du ratio de CET1 avait atteint environ 4 pts lors du stress test 2018. La baisse des ratios prudentiels est donc plus marquée que lors du dernier exercice, en cohérence avec des scénarios macroéconomiques plus sévères
- Du fait de l'amélioration des ratios CET1 initiaux entre les exercices 2018 et 2021, les ratios prudentiels minimaux atteints sur l'horizon de stress sont similaires à ceux obtenus lors du précédent stress test
- Pour l'ensemble des banques françaises, ce même ratio passe de 15,8 % à 9,9 %, soit une baisse de 5,9 pts. L'impact s'établit à 5,6 pts lorsqu'on se restreint aux sept banques françaises participant à l'exercice ABE

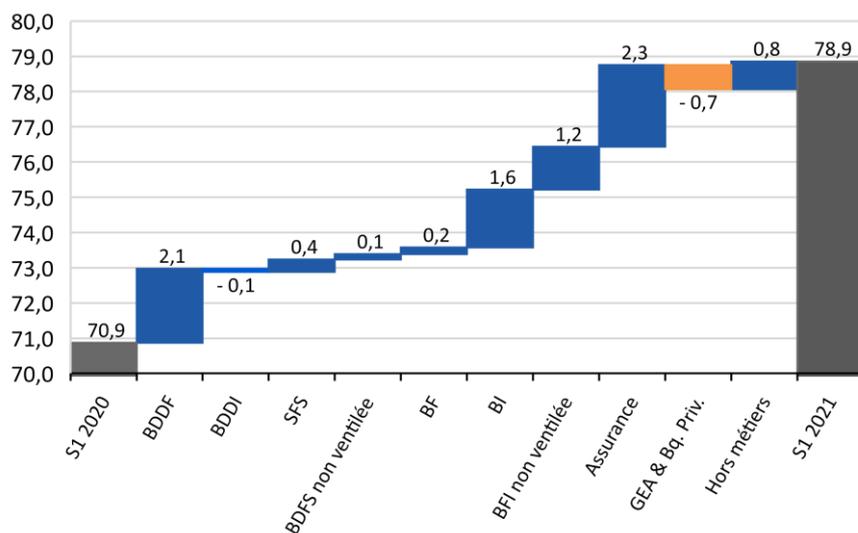
Résultats agrégés pour les principaux pays européens - scénario sévère



DES BANQUES FRANÇAISES QUI TIRENT À CE STADE PLEINEMENT PARTI DU REBOND DE L'ÉCONOMIE EN 2021

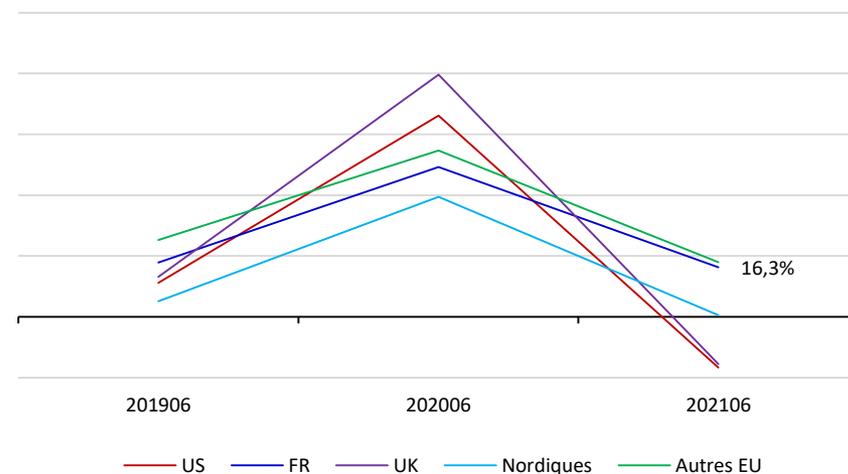
- Le rebond économique de l'année 2021 permet aux principales banques françaises d'afficher des résultats records sur la première partie de l'année
 - Le Produit Net Bancaire (PNB) enregistre une croissance soutenue, alimentée notamment par la Banque de détail en France et la Banque d'investissement
 - Les frais de gestion progressent avec l'activité mais moins rapidement que les revenus, permettant d'améliorer le coefficient d'exploitation
 - Le coût du risque se normalise et revient à ses niveaux pré-crise

Contribution des métiers à l'évolution du PNB Semestriel (Milliards d'euros)



BDDF : Banque de Détail en France; BDDI : Banque de Détail à l'International; SFS : Services Financiers Spécialisés; BF : Banque de Financement ;BI : Banque d'Investissement; BFI non ventilée : autre Banque d'investissement et de Financement ;GEA & Bq. Priv. : Gestion d'Actifs et Banque Privée

Coût du risque / PNB



Source : communication financière. Calculs ACPR à partir des résultats de BNP Paribas, Société Générale, BPCE & Groupe Crédit Agricole; Groupe Crédit Mutuel et La Banque Postale
 Banques US : Goldman Sachs, Morgan Stanley, JP Morgan, Bank of America, Citigroup Wells Fargo, State Street, BNY Mellon; Banques Nordiques : Nordea, Danske Bank, SEB, Handelsbanken, Swedbank, DNB ; Banques UK : Barclays, Lloyds Banking Group, NatWest (ex RBS), Standard Chartered, HSBC. Banques "Autres EU": Deutsche Bank, Commerzbank, ING, UBS, Crédit Suisse, Unicredit, Intesa San Paolo, Santander, BBVA

UN SECTEUR BANCAIRE FRANÇAIS QUI FAIT CEPENDANT FACE À DE NOMBREUX DÉFIS

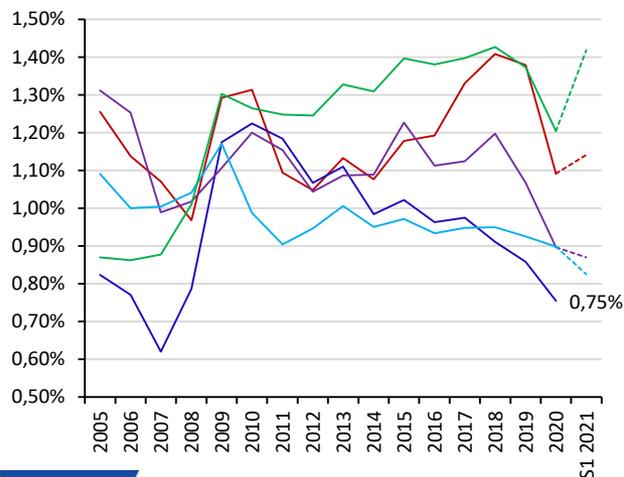
■ Une faiblesse des revenus qui a diverses origines :

- La marge nette d'intérêt (MNI), qui représente une source de revenus significative, pâtit de la persistance de l'environnement de taux bas
- Comparé à leurs principales concurrentes, le bilan des banques françaises est peu risqué (faible densité des actifs pondérés) et donc moins rémunérateur ;
- Certaines lignes métier, Banque de détail en France (prêts à l'habitat) et BFI, enregistrent une forte compétition internationale ;

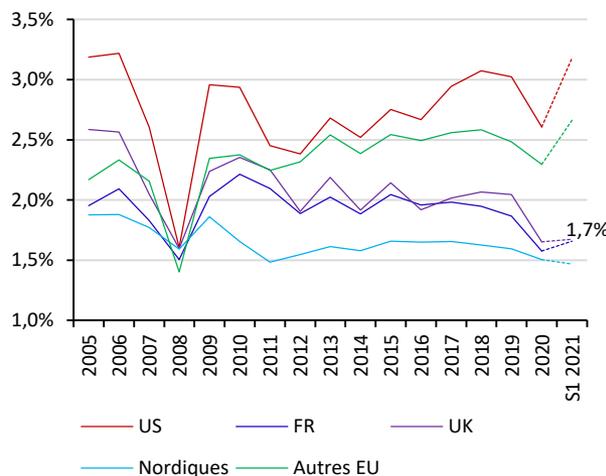
■ Un coefficient d'exploitation supérieur structurellement à leurs concurrentes internationales

- Ce constat s'explique plus par la relative faiblesse des revenus générés que par le niveau des charges d'exploitation
- Des mesures ont été engagées pour réduire les coûts : restructurations internes (BPCE / Natixis, SG / Crédit du Nord), accélération de la rationalisation du nombre d'agences depuis 2020...
- Des efforts dont les effets ne sont pas encore totalement visibles, compte tenu des investissements stratégiques effectués par ailleurs notamment dans le numérique

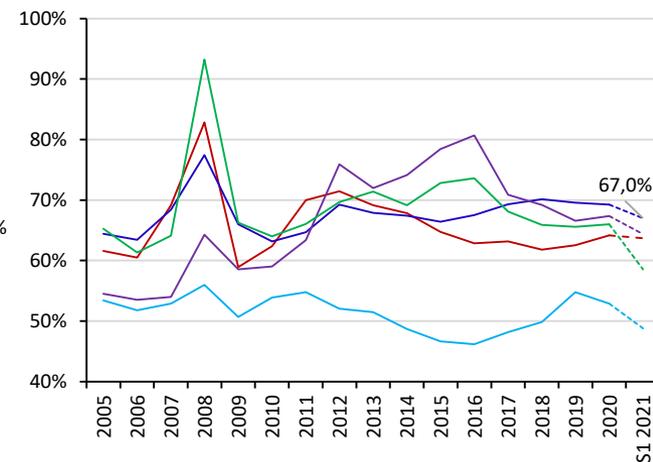
MNI / total de bilan



PNB / Total de Bilan



Coefficient d'exploitation



Source : communication financière. Calculs ACPR.



DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS AVANT UN RENFORCEMENT DE LA RENTABILITÉ NÉCESSAIRE POUR FAIRE FACE AUX NOUVEAUX DÉFIS STRUCTURELS

- Des résultats 2021 préliminaires très encourageants sur lesquels les banques doivent s'appuyer pour répondre aux vulnérabilités structurelles qui demeurent et aux défis qui s'annoncent
- Qu'ils soient liés au modèle d'activité :
 - Diversification et pérennisation des sources de revenus
 - Résilience pour faire face à la volatilité des marchés financiers, et à l'environnement de taux d'intérêt
 - Efficacité opérationnelle et amélioration du coefficient d'exploitation
 - Adaptation aux nouvelles pratiques digitales et évolution de l'offre de service en lien avec les ruptures numériques et l'irruption des acteurs technologiques
- Ou à la prise en compte de ces « nouveaux risques »
 - Constitution d'un système d'information robuste face aux risques cyber
 - Intégration du risque climatique et le nécessaire financement de la transition énergétique dans les pratiques d'octroi



Merci de votre attention

LES GRANDS ENJEUX DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE

QUESTIONS & RÉPONSES



Déborah LEBoulenger
Économiste bancaire
Service d'analyse des risques bancaires



Emmanuel ROCHER
Directeur des Affaires internationales



Priscille SCHMITZ
Cheffe du Service des risques
et vulnérabilités financières



Gwenola TROTIN
Cheffe du Service des
Affaires internationales
Assurances



Dominique LABOUREIX
Secrétaire général de l'ACPR

Prévention

Protection

**25
NOV**
Palais
Brongniart

Autorisation

CONFÉRENCE DE L'ACPR Paris

Contrôle

Résolution



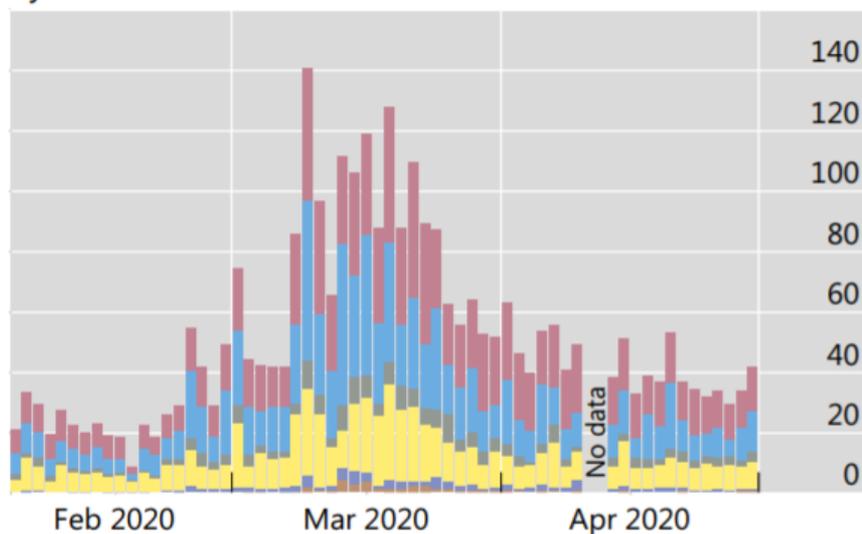
ANNEXES: AUGMENTATION BRUTALE ET SUR DE NOMBREUX SEGMENTS DES APPELS DE MARGE QUOTIDIENS DES CCP EN MARS 2020

CCP variation margin paid

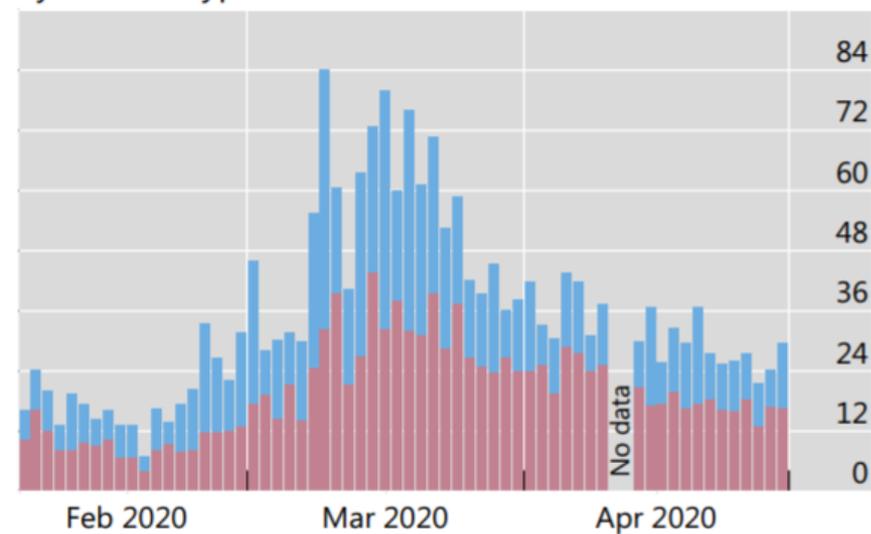
In billions of US dollars

Figure 1

By asset class



By account type



■ Debt securities ■ ETD ■ Not specified
■ OTC IRS+FX ■ OTC CDS ■ Equity securities

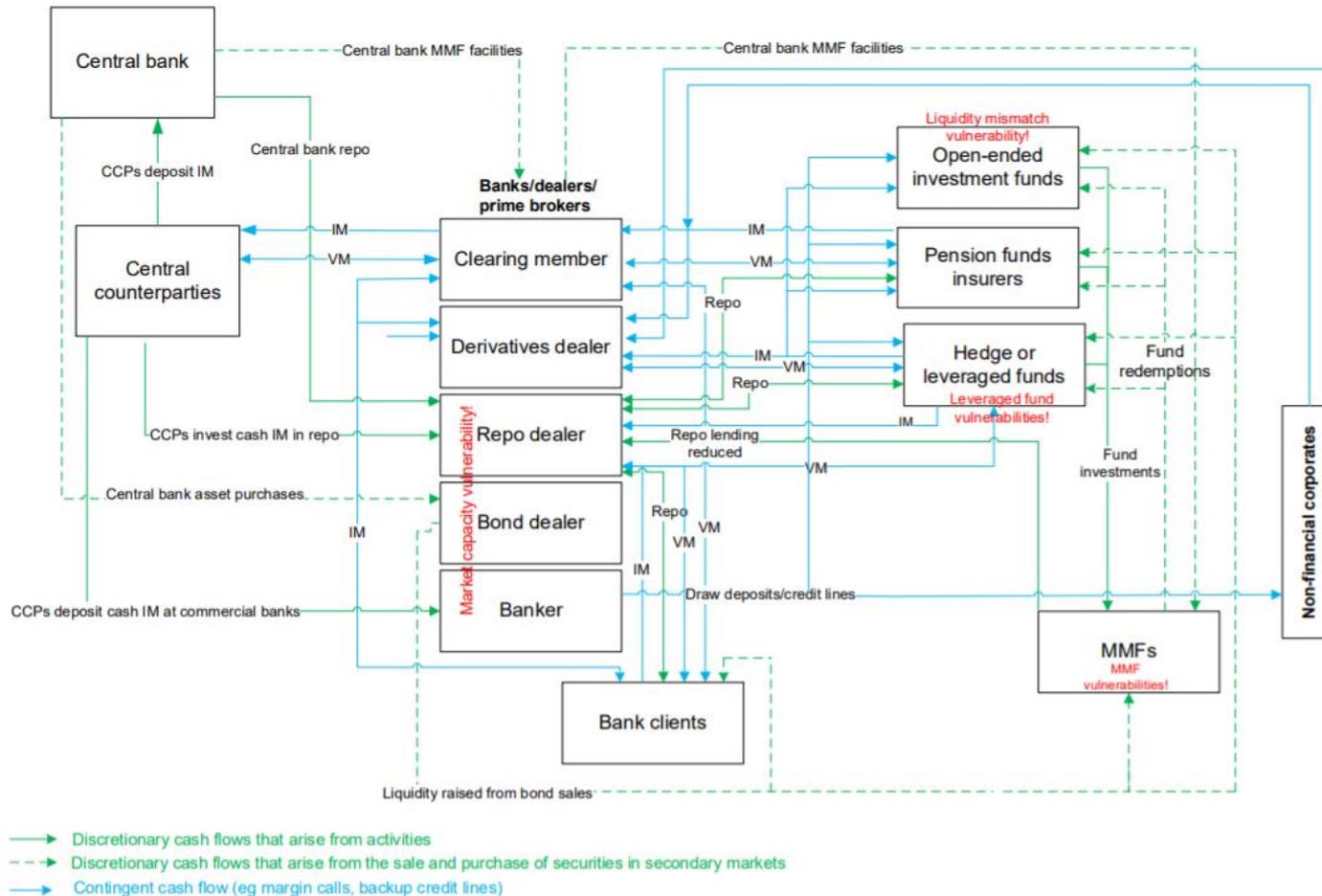
EoD variation margin calls separated into:
■ House ■ Client

EoD = end-of-day; ETD = exchange traded derivatives; OTC IRS+FX = over-the-counter interest rate swaps and foreign exchange.

Source: IOSCO Financial Stability Engagement Group's Data Working Group survey of CCPs.

Source: BCBS CPMI IOSCO Consultative report: Review of margining practices (Octobre 2021)

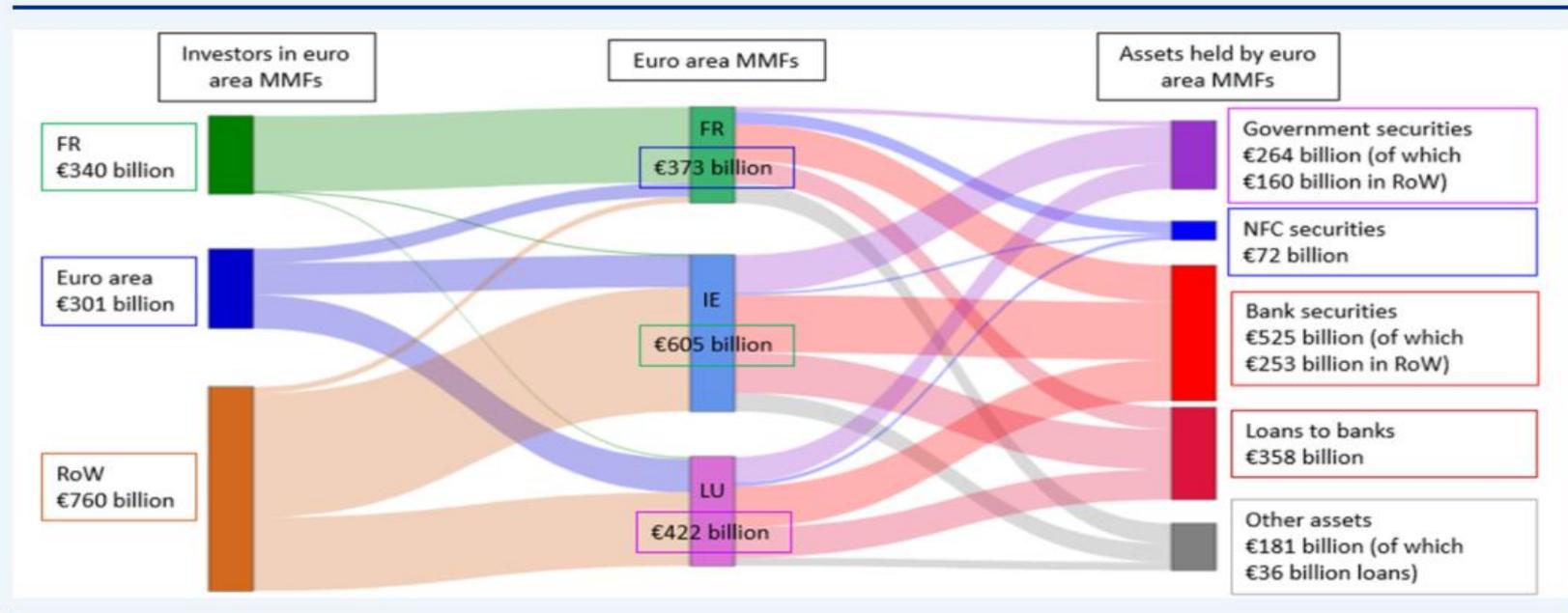
CARTOGRAPHIE DES INTERCONNEXIONS LIÉES AUX APPELS DE MARGE



Source: BCBS CPMI IOSCO Consultative report: Review of margining practices (Octobre 2021)

RÔLE DES INVESTISSEURS DANS LES DÉCOLLECTES DES MMF EUROPÉENS EN MARS 2020

Who invests in euro area MMFs, and where do those MMFs then invest?



Sources: ECB securities holdings statistics, BSI and authors' calculations.

Notes: The data are as of Q3 2020. "RoW" means "rest of the world". Loans to banks include both deposits and repos. Debt securities account for around 98% of MMFs' total holdings of securities, and more than two-thirds of those debt securities are short-term debt securities (i.e. securities with an original maturity of one year or less). Values from ECB securities and holdings statistics are rescaled to match aggregates in BSI data.

ECB Bulletin (April 2021) How effective is the EU Money Market Fund Regulation? Lessons from the COVID-19 turmoil

Prévention

Protection

**25
NOV**

Palais
Brongniart

Autorisation

CONFÉRENCE DE L'ACPR Paris

Contrôle

Résolution



LE RISQUE CYBER

QUELS SONT LES PRINCIPAUX DÉFIS FACE AU RISQUE CYBER POUR LES BANQUES ET ASSURANCES ?



Marc ANDRIES

Responsable du réseau d'experts sécurité informatique



Bertrand PEYRET

Secrétaire général adjoint de l'ACPR

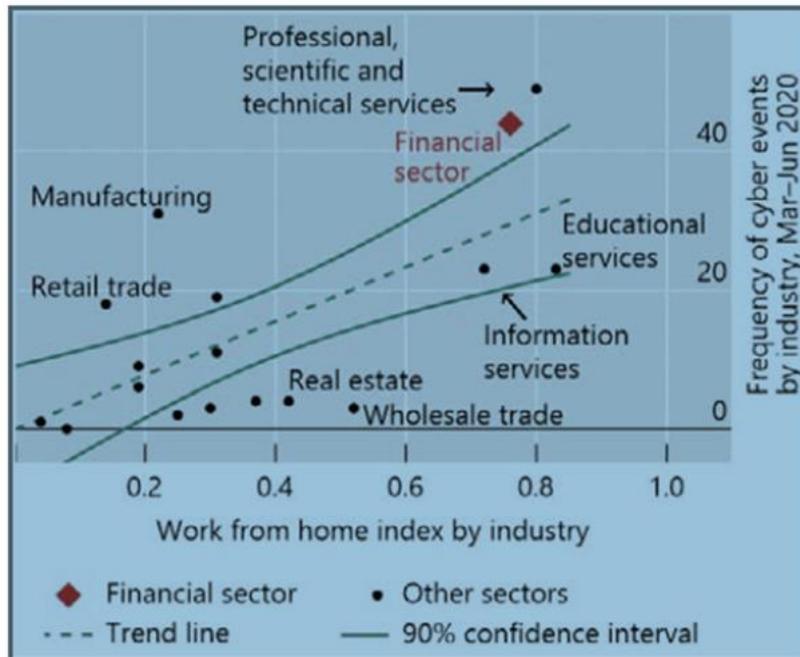
1. Un niveau de risque jugé élevé et une priorité de contrôle
2. Principaux défis pour les secteurs de la banque et de l'assurance
3. Les actions et attentes des superviseurs

UN NIVEAU DE RISQUE JUGÉ ÉLEVÉ POUR LE SECTEUR FINANCIER

The financial sector has been hit by cyber attacks during the pandemic

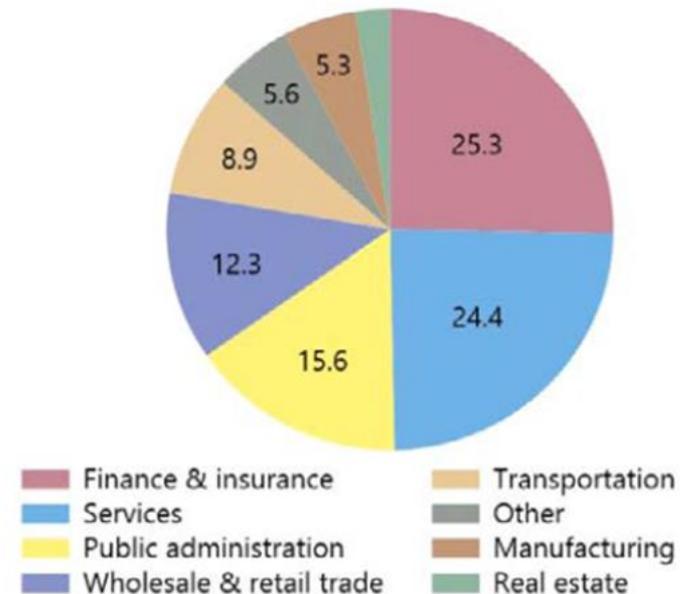
Graph 2

WFH index versus cyber events during Covid-19¹



Covid-19-related cyber events by sector²

Per cent

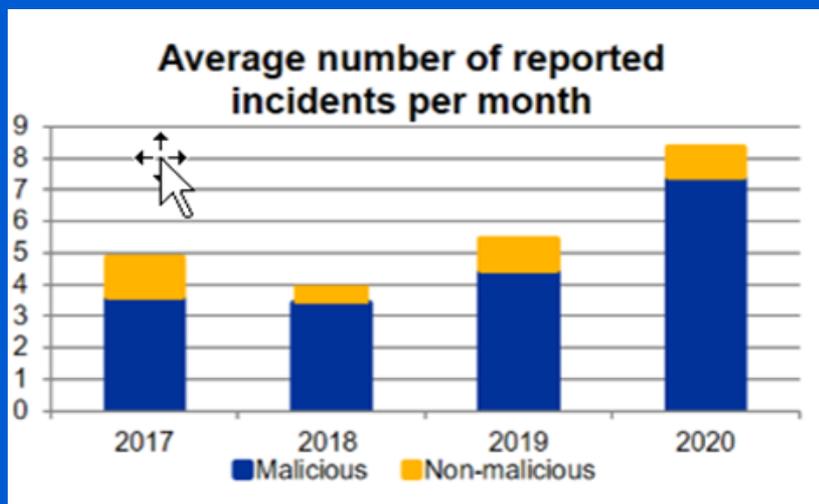


¹ Excludes the health sector. ² Based on cases classified by Advisen as Covid-19-related. Includes data up to 9 September 2020. The sample in the graph excludes the health sector (57 Covid-related cases) and affecting health-related items of the manufacturing sector (163 cases).

Sources: Dingel and Neiman (2020); Advisen; authors' calculations.

LE SECTEUR FINANCIER SUBIT UNE AUGMENTATION D'INCIDENTS INFORMATIQUES, MAIS SANS PERTURBATION MAJEURE

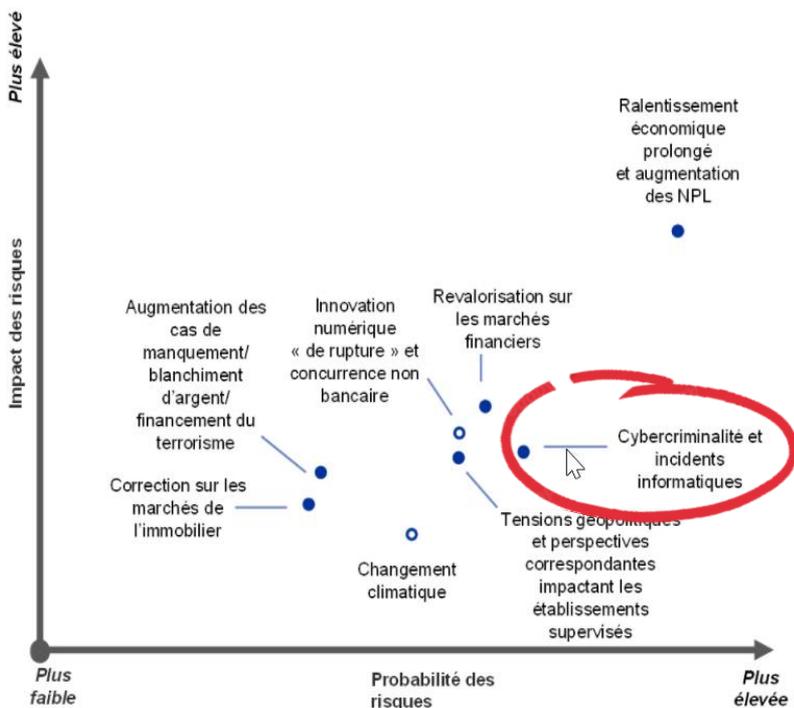
Recensement des incidents informatiques par la BCE sur la population des *Significant Institutions* (banques) (rapport annuel 2020)



- Tendence à la hausse des incidents informatiques :
 - Augmentation constante des *malwares*
 - Persistance des *phishings* et DDoS
- La connaissance des incidents du secteur dans son ensemble reste insuffisante :
 - Banques SIs : recensement BCE
 - Banques LSIs : reporting ACPR des incidents opérationnels et les incidents affectant les paiements
 - Assurances : un certain nombre d'incidents ont été rapportés à l'ACPR

LE RISQUE INFORMATIQUE EST UNE PRIORITÉ DE CONTRÔLE POUR LES SUPERVISEURS

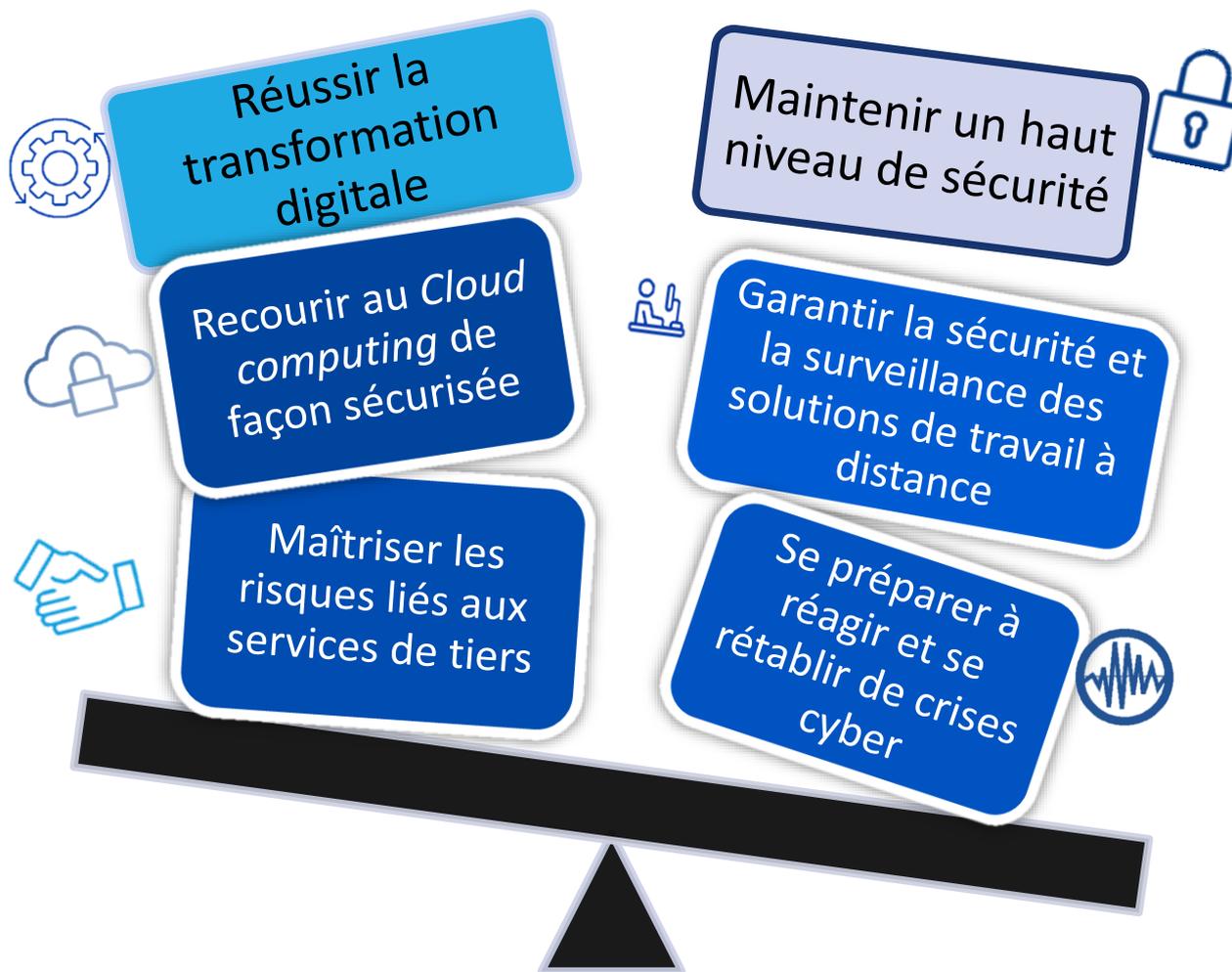
Cartographie des risques du MSU et tableau des vulnérabilités pour 2021 (rapport BCE 2020)



- **Menaces grandissantes :**
 - Sophistication croissante des attaques
 - Nuisance grandissante (chiffrement, vol de données, sabotage)
- **Vulnérabilités persistantes :**
 - Défaut de gouvernance des sujets informatiques et de sécurité
 - Défaut de gestion du risque
 - Perte de maîtrise du SI (complexité, sous-traitance, transformation)
 - Défauts de sécurité
 - Dispositif de continuité ou de résilience insuffisant

PRINCIPAUX DÉFIS POUR LES SECTEURS DE LA BANQUE ET DE L'ASSURANCE

- Qualité des services
- Maîtrise des prestataires
- Sécurité, gestion des crises





LES SUPERVISEURS RENFORCENT LEUR ACTION EN MATIÈRE DE RISQUE INFORMATIQUE

Comprendre

- Définition du risque informatique et du risque cyber
- Connaître les menaces et les vulnérabilités

Surveiller

- Rapports d'incidents
- Développer une catégorisation d'incidents pour faciliter les comparaisons

Réglementer

- Textes spécifiques pour la gestion du risque informatique ou cyber
- Guider la profession

Évaluer sur pièces

- Intégrer le risque informatique dans l'évaluation annuelle
- Questionnaires d'évaluation spécifiques

Contrôles sur place

- Définir la méthodologie de contrôle
- Réalisation de tests d'intrusion

Actions de soutien

- Développer les ressources
- Former les équipes
- Échange d'informations
- Coopération

LES ATTENTES DES SUPERVISEURS

MISE EN CONFORMITÉ À LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION SUR LE RISQUE INFORMATIQUE

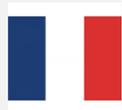
Banques

Assurance



EBA GL on ICT and Security risk management, Nov. 2019

- Ainsi que des textes plus généraux comme les EBA GL on Internal governance, rev. July 2021 et les EBA GL on outsourcing, Feb. 2019



Arrêté du 3 novembre 2014 révisé, février 2021

- Ainsi que Notice de l'ACPR sur le risque informatique, juillet 2021

EIOPA GL on ICT security and governance, Oct. 2020

L354-1 et suivants code des assurances et articles 258-260,266,268-271,274 du règlement délégué S2

- Ainsi que Notice de l'ACPR sur le risque informatique, juin 2021

Points d'attention :

- Implication des instances dirigeantes
- Renforcement de la gestion des risques (2^{ème} LoD)
- Mesures de sécurité minimales
- Renforcement du dispositif de continuité (tests)
- Renforcement du dispositif de réaction et de rétablissement sur incidents



LES ATTENTES DES SUPERVISEURS

MAÎTRISE DE LA GESTION DES PRESTATAIRES

- L'externalisation d'activités et la souscription de services auprès de prestataires tiers s'amplifient et accroissent le « risque de tiers »
 - Cf. communiqué de presse de l'ACPR sur l'externalisation, 22 juillet 2021 :
https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/2021072022_cp_prestation_externes.pdf
- La gestion du risque de tiers implique :
 - Une mobilisation des instances dirigeantes (stratégie d'externalisation, décisions d'engagement, suivi)
 - L'application des règles de gestion du risque opérationnel (tenue du registre, évaluation des risques, application de contrôles)
- À venir : règlement européen DORA :
 - Renforcement des obligations de maîtrise des prestataires
 - Création d'un régime de surveillance directe par les autorités de surveillance



LES ATTENTES DES SUPERVISEURS

MAÎTRISE DE LA SÉCURITÉ

- L'accroissement du nombre et de la sophistication des attaques oblige à mettre en œuvre un haut niveau de sécurité informatique
- La stratégie de recours au *cloud computing* doit tenir compte de la sensibilité des applications et services :
 - Le *cloud* public n'est pas recommandé pour les applications et les données sensibles ;
 - intérêt de solutions propriétaires ou de *clouds* privés dans ce cas
 - L'ACPR est favorable au développement de solutions de « *cloud* de confiance »
- Le *Work-from-Home* (WFH) présente des nouveaux risques :
 - Veiller à utiliser des solutions de connexions sécurisées
 - Éviter l'utilisation de matériels non contrôlés (BYOD)
 - Éviter les opérations sensibles à distance
 - Adapter les contrôles



LES ATTENTES DES SUPERVISEURS

AMÉLIORER LES DISPOSITIFS DE GESTION DE CRISE (RÉSILIENCE)

- Continuité d'activité : nécessité d'un meilleur alignement des dispositifs de secours informatique pour répondre aux attentes accrues des métiers et de leurs clients ; nécessité d'une pratique de test régulière et réellement probante (bascule de production)
- Crise cyber :
 - nécessité de préparer les plans de réaction en fonction des différents scénarios pouvant affecter le SI (attaques en confidentialité, en intégrité, en disponibilité) ;
 - nécessité de prévoir des scénarios « extrêmes mais plausibles »
 - Intérêt de réfléchir à une protection des sauvegardes sur des solutions inaltérables (*immutable*) pour se rétablir d'un *ransomware*
- L'ACPR renforce son dispositif de gestion de crise cyber



Merci de votre attention

LE RISQUE CYBER

QUESTIONS & RÉPONSES



Marc ANDRIES
Responsable du réseau d'experts
sécurité informatique

Dominique LABOUREIX
Secrétaire général de l'ACPR



Bertrand PEYRET
Secrétaire général adjoint de l'ACPR

L'ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS CLIMATIQUES DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES



Loïc BATEL

Conseiller climat

Direction d'étude et d'analyse des risques



PRÉ RAPPORT SUR LES POLITIQUES SECTORIELLES ET LES EXPOSITIONS DES ACTEURS AUX ÉNERGIES FOSSILES

LES CONSTATS

1. Les objectifs du rapport et du pré rapport
2. Les politiques et l'exposition « fossile » des banques
3. Les politiques et l'exposition « fossile » des assurances
4. Les préconisations



LES OBJECTIFS DU RAPPORT ET DU PRÉ-RAPPORT : CONTINUITÉ ET APPROFONDISSEMENT

Continuité => dans la ligne du rapport 2020, et donc utilisation de périmètres (échantillon pour les banques et les assurances), ainsi que d'approches méthodologiques identiques ;

Approfondissement => au-delà du charbon, aller plus loin dans la connaissance du risque et donc de l'exposition : pétrole et gaz, non conventionnels; de plus, élargissement du périmètre d'affaires (chaîne de valeur et prise en compte du HB).

LES POLITIQUES D'EXCLUSION ET L'EXPOSITION FOSSILES DES BANQUES

PRINCIPAUX CONSTATS PORTANT SUR LES POLITIQUES SECTORIELLES ET D'EXCLUSION

Le suivi des politiques « charbon »

1. De réels facteurs de progression

- la plupart des établissements ont procédé à une mise à jour ;
- la plupart des nouvelles politiques se traduisent par une exigence accrue des seuils / critères d'exclusion (abaissement/ajout de critères, date de sortie désormais pour tous);
- Le mouvement décrit dans le précédent rapport – un durcissement régulier des politiques d'exclusion - se poursuit, mais lentement.

2. Néanmoins :

- L'adoption de critères multiples (ainsi par exemple les quatre critères « classiques » - *Le chiffre d'affaires lié au charbon, la production « charbon » (en Mt), sa part dans le mix énergétique, ou encore la puissance installée des centrales à charbon*) - relève encore davantage de l'exception que de la règle;
- Par ailleurs, l'hétérogénéité des approches, tant en termes de définition, de périmètres d'affaires que d'activité commerciale concernés, demeure.

LES POLITIQUES D'EXCLUSION ET L'EXPOSITION FOSSILES DES BANQUES

PRINCIPAUX CONSTATS PORTANT SUR LES POLITIQUES SECTORIELLES ET D'EXCLUSION

Les politiques « pétrole et gaz »

1. Conventionnels et non conventionnels : une frontière incertaine

- Plusieurs types de pétrole et gaz peuvent relever du « non conventionnel » (méthode, condition d'extraction, milieu particulier). En l'absence de définition officielle, le « non conventionnel » varie de façon très importante selon les établissements.
- En conséquence, la mesure de l'exposition distinguant conventionnel et non conventionnel est complexe.

2. Principaux traits des politiques « pétrole et gaz »

- Si la quasi-totalité des établissements dispose d'une politique « pétrole et gaz », celle-ci se concentre sur les hydrocarbures dits non conventionnels, chacun ayant sa politique propre (grande hétérogénéité des définitions et des approches : de l'exclusion totale à très partielle ; idem pour la chaîne de valeur concernée);
- Les secteurs conventionnels ne font que peu l'objet, à ce stade, de restrictions ou de seuils particuliers, à l'exception du financement de nouveaux projets d'exploration et/ou d'exploitation de nouvelles réserves;
- Seules deux banques ont pour l'heure mis en place une politique restrictive pour le pétrole et le gaz « classiques »;
- Quelques établissements excluent entièrement les nouveaux projets;
- D'autres attendaient la publication de la liste d'exclusion « Pétrole et gaz » de l'ONG Urgewald - Global Oil and Gas Exit List (GOGEL), publiée début novembre dernier.



LES POLITIQUES D'EXCLUSION ET L'EXPOSITION FOSSILES DES BANQUES

LA MESURE DES EXPOSITIONS : PRINCIPAUX RÉSULTATS

1. Concernant le charbon

La tendance suite aux déclarations

- Une exposition qui reste faible : en déclaratif, celle-ci varie, selon les établissements, pour les prêts, de 0 à 0,95 % - ou, pour les positions hors bilan, de 0 à 1,6 %;
- Rapportée à la totalité des prêts des établissements analysés, l'exposition charbon des crédits bancaires ressort, fin 2020, à 0,05 % et à 0,17% si on rapporte le montant à l'ensemble des prêts faits aux seules entreprises non financières;
- Des montants hors bilan loin d'être négligeables.

Les tendances données par la base « grands risques » aboutissent à des ordres de grandeur similaires :

- Une exposition faible (entre 0,2 et 0,3% de l'exposition totale des banques);
- Des montants stables mais un pourcentage de l'exposition en légère baisse entre 2015 et 2020 (-0,4%).



LES POLITIQUES D'EXCLUSION ET L'EXPOSITION FOSSILES DES BANQUES

LA MESURE DES EXPOSITIONS : PRINCIPAUX RÉSULTATS

2. Concernant le pétrole-gaz

1. Constats issus des questionnaires

- Sans surprise, l'exposition au pétrole – gaz est plus forte que celle au charbon, recouvrant, là encore, d'importantes différences selon les banques. Celle-ci croît, en montants, d'environ 20 % entre déc. 2015 et déc. 2020, avant tout du fait d'une augmentation d'environ 30 % de la part des prêts consacrés à ces sources d'énergie;
- La part du hors bilan dans cette exposition est loin d'être négligeable : en 2015, celle-ci est ainsi presque aussi importante que pour celle des prêts et, en 2020, continue à représenter près la moitié de l'exposition totale déclarée ;
- Le montant global obtenu pour l'exposition aux non conventionnels recèle, là aussi, d'importantes disparités : l'exposition d'un seul établissement concentre ainsi, pour les années 2015 et 2020, environ 90% du total.

2. Constats tirés de l'approche « grands risques »

- Les résultats obtenus sont sensiblement inférieurs aux montants obtenus en déclaratif (seuil des 300 M€);
- Toutefois, la tendance mesurée selon l'approche grands risques entre 2015 et 2020, prise en chiffres absolus, est identique à celle obtenue par déclaration (une augmentation de 20% en volume et une diminution en pourcentage du total des expositions).

LES POLITIQUES D'EXCLUSION ET L'EXPOSITION FOSSILES DES ASSURANCES

PRINCIPAUX CONSTATS PORTANT SUR LES POLITIQUES SECTORIELLES ET D'EXCLUSION

Les politiques sectorielles concernant le secteur du charbon sont plus exigeantes.

- Critères d'exclusion complémentaires : généralisation des critères « absolus », **9/17** organismes ont ajouté au moins un critère absolu par rapport au dernier exercice (=100%);
- Abaissement des seuils: **12/17** organismes ont abaissé au moins l'un des seuils à partir desquels une entreprise pouvait être exclue d'un portefeuille;
- Date de sortie: **tous les organismes** sont désormais dotés d'une date de sortie du charbon thermique;
- Développeurs: **tous les organismes** sont désormais dotés des critères d'exclusion concernant les développeurs ont été désormais adopté par l'ensemble des organismes étudiés.

Néanmoins :

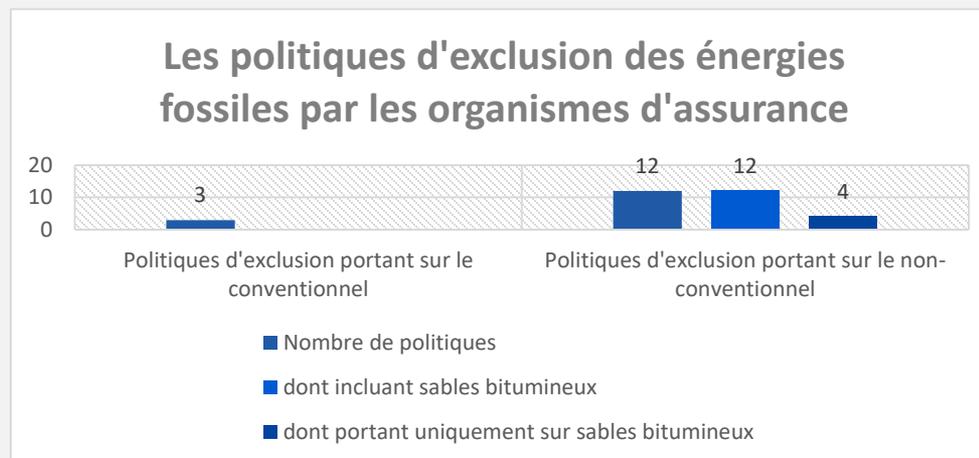
- **Des critères des politiques d'exclusion, relatifs ou absolus très hétérogènes selon les organismes** : Critères d'exclusion relatifs : entre 10 et 30 % du CA pour les activités de production ou d'exploration; entre 10 et 30 % du mix énergétique pour les activités de production d'électricité ou d'énergie; Critères absolus : entre 10 et 100 MT de production annuelle et/ou de 5 à 10 GW de puissance installée.
- **Un certain manque de transparence sur les périmètres auxquels s'appliquent les politiques charbon**:
Encours existant ou nouveaux investissements: la distinction entre l'application de la politique d'exclusion au portefeuille actuel et son application aux nouveaux investissements n'est pas toujours clairement exprimée.
- Chaîne de valeur: Les réponses aux questionnaires sont encore trop souvent peu précises . La documentation publique ne permet que rarement d'établir clairement le périmètre retenu.

LES POLITIQUES D'EXCLUSION ET L'EXPOSITION FOSSILES DES ASSURANCES

PRINCIPAUX CONSTATS PORTANT SUR LES POLITIQUES SECTORIELLES ET D'EXCLUSION

Pétrole et gaz

Une **minorité d'assureurs** a développé des politiques consacrées au **fossile conventionnel**, **l'essentiel des politiques existantes portant sur le non conventionnel**; toutefois, **La définition des fossiles dits « non conventionnels » varie selon les organismes**. Les sables bitumineux sont le plus petit dénominateur commun de ces politiques, puisque la totalité des politiques les ciblent explicitement.



Une mesure en attente de précision

- **Mesurer l'exposition au secteur des hydrocarbures est rendu difficile par l'absence de liste en accès libre (au moment de la rédaction du rapport).**
 - La distinction entre expositions liées aux hydrocarbures conventionnels et celles liées aux hydrocarbures non conventionnels n'est pas toujours précisée, car complexe à déterminer.
 - Les méthodologies de calcul d'exposition sont divergentes (certaines expositions sont calculées par pondération du chiffre d'affaires issu du secteur des énergies fossiles considéré).
- **Les données déclaratives montrent une exposition relativement faible au secteur des énergies fossiles** (0,6% pour le charbon en 2020, en déclaratif ou à l'issue de l'utilisation de la base titres; 1,2% pour le pétrole-gaz en déclaratif).

Désinvestissement :

- En 2020, près de 725 millions d'euros ont été à nouveau désinvestis dans le secteur du charbon (déclaratif). A comparer avec les 1,4 milliards d'euros ayant été désinvestis au cours de la période 2015-2020.



LES PRÉCONISATIONS

- Trois axes : précision, clarté, effort d'exhaustivité

A l'exception de la date de sortie, prise en compte par la totalité des établissements, la plupart des préconisations de 2020 sont reconduites et étoffées;

- Présentation plus claire et identifiable des politiques fossiles;
- Prise en considération la plus large possible des chaînes de valeur et des périmètre d'affaires et donc, accélération des travaux de meilleure prise en compte de l'exposition;
- Explication de l'approche prise concernant les investissements/prêts portant sur les nouveaux projets fossiles;
- Précision à apporter sur les étapes de sortie;
- Préconisations spécifiques
 - Sur le charbon : Renforcement des critères d'exclusion croisés;
 - Sur les non conventionnels : adoption d'une définition commune et d'une politique plus claire.



Merci de votre attention



L'ACTUALITÉ DE LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LCB-FT)

L'ACTUALITÉ DE LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LCB-FT) VERS UNE HARMONISATION PLUS POUSSÉE DU DROIT EUROPÉEN



Soazic ROUAULT
Experte Réseau Conformité et LCB-FT



PRÉSENTATION ET CONTEXTE

- Ensemble de quatre projets de texte présentés par la Commission européenne le 20 juillet 2021
- **Objectifs** : répondre aux conclusions du rapport « *post-mortem* » de la Commission et aux constats établis par la Cour des comptes européenne dans un rapport récent sur les limites du cadre de LCB-FT européen liées à des différences de transposition du droit de l'UE dans les États membres et à des divergences dans les pratiques de supervision :
 - renforcer les exigences et l'harmonisation de la réglementation européenne en matière LCB-FT ;
 - instaurer une autorité compétente à l'échelon européen, l'« AMLA ».
- **Calendrier** : négociations commencées dès le mois de septembre sous la présidence slovène et se poursuivront sous la présidence française au cours du premier semestre 2022. Objectif de la Commission : adoption de l'ensemble du paquet en 2023 pour une pleine mise en œuvre de l'ensemble du dispositif en 2026.
- **Consultation du secteur privé en cours par la Commission** :
https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives_fr?text=blanchiment&feedbackOpenDateFrom=22-07-2021



VERS UN RENFORCEMENT ET UNE HARMONISATION DE LA RÉGLEMENTATION LCB-FT

- Le paquet AML6 comprend 3 textes portant sur la réglementation LCB-FT :
 - **un règlement** qui reprend une partie des dispositions figurant actuellement dans la directive « anti-blanchiment ». Il définit les obligations applicables aux entités assujetties, qui sont précisées, le cas échéant, par des règlements de la Commission européenne élaborés par l'AMLA. Ce corpus juridique a vocation à se substituer à la réglementation nationale ;
 - **une directive LCB-FT révisée**, portant notamment sur les missions des superviseurs nationaux et des cellules de renseignement financier ;
 - **une révision du règlement (UE) 2015/847** sur les informations accompagnant les transferts de fonds, afin d'étendre aux opérations sur crypto-actifs les exigences de transparence aujourd'hui applicables aux transferts de fonds (« *travel rule* » du GAFI).



VERS UN RENFORCEMENT ET UNE HARMONISATION DE LA REGLEMENTATION LCB-FT)

- Des précisions sur le champ d'application du dispositif :
 - Un champ d'application élargi ;
 - Des précisions sur l'autorité compétente pour superviser des organismes exerçant leur activité au moyen du passeport européen.
- Un renforcement et une harmonisation du droit UE en matière de :
 - vigilance à l'égard de la clientèle ;
 - d'obligation de déclaration de soupçon, qui est définie en des termes plus larges ;
 - d'organisation du dispositif de LCB-FT, y compris en matière d'externalisation, qui est précisée ;
 - de pilotage et de supervision de la LCB-FT au niveau des groupes.



Merci de votre attention

L'ACTUALITÉ DE LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LCB-FT) VERS UNE AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SUPERVISION



Jean-Christophe CABOTTE
Responsable du pôle de coordination
de la Direction de la LCB-FT



VERS UNE AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SUPERVISION LCB-FT

- **Deux domaines d'action**

- Supervision LCB-FT

- Rôle de coordination pour le secteur non-financier
 - Supervision directe des entités du secteur financier présentant **les risques BC/FT les plus élevés**

- Soutien aux Cellules de Renseignement Financier

- Faciliter la coopération
 - Établir des standards pour la transmission et l'échange d'informations
 - Développer les analyses opérationnelles conjointes
 - Héberger le système d'échanges FIU.net

- **Le centre d'un système intégré d'autorités nationales LCB-FT**

Focus sur la Supervision

- Champ de la supervision directe : un mécanisme en 2 étapes
 - Détermination des « entités assujetties »: EC établis dans au moins 7 EM + autres établissements financiers établis dans au moins 10 EM
 - Parmi cette population restreinte: EC présentant un profil de risque intrinsèque (clients, produits, canaux de distribution, zones géographiques...) élevé dans au moins 4 EM + autres établissements financiers avec profil de risque intrinsèque élevé dans 6 EM
- Supervision directe dans des circonstances exceptionnelles
- Les pouvoirs de l'AMLA
 - Élaborer la méthodologie de surveillance et l'approche par les risques
 - Coordonner les contrôles thématiques des autorités nationales
 - Contrôle sur pièces et sur place pour les entités sous supervision directe
 - Pouvoir de sanction



VERS UNE AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SUPERVISION LCB-FT

Organisation et Fonctionnement « inspirés » du MSU et du MRU

- Conseil exécutif : Président et 5 membres permanents et indépendants
- Conseil Général : 2 compositions distinctes:
 - Supervision
 - Cellules de Renseignement Financier
- Équipes de supervision conjointes
- Une Autorité instituée début 2023, sélection des établissements sous supervision directe mi-2025 pour un début de supervision directe en 2026



Merci de votre attention

L'ACTUALITÉ DE LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LCB-FT) UN OUTIL SUPTECH « LUCIA » AU SERVICE DE LA LCB-FT



Matthias LAPORTE

Expert en mission de contrôle sur place,
Contrôle général,
Banque de France



ENJEUX D'UNE MISSION DE CONTRÔLE SUR PLACE

- La **lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme** dans les établissements financiers repose sur la **surveillance des opérations**
 - Chaque opération est un « signal » porteur d'informations (montant, date, nature d'opération, compte client/contrepartie, dénominations, motif, localisation ...)
- Les établissements rassemblent en outre une grande quantité d'**informations relatives à leur clientèle**
 - Titularité/mandats sur les comptes, données personnelles collectées dans le cadre de la connaissance client, traces techniques liées à l'usage des solutions de banque en ligne ...
- Les dispositifs de surveillance classiques reposent en général sur des **systèmes d'alertes** qui n'exploitent que partiellement ces informations et présentent des capacités limitées d'analyse corrélée entre plusieurs tiers
 - Outils de criblage, systèmes de seuils ...
 - Approche « a priori »
 - Risque de submersion par les « faux positifs »

ENJEUX D'UNE MISSION DE CONTRÔLE SUR PLACE

- Lors d'une mission de contrôle sur place, on cherche notamment à
 - analyser les forces et faiblesses du **dispositif** mis en place par l'établissement contrôlé
 - identifier d'éventuels **défauts d'examen renforcé ou de déclaration de soupçon** sur une sélection de dossiers
- L'évolution récente des solutions techniques permet une exploitation plus performante des données grâce à
 - des **infrastructures** de stockage et de calcul **plus puissantes**
 - des **méthodes** de traitement et des **algorithmes plus avancés**
- Mettre l'**intelligence artificielle** au service de la LCB-FT dans le cadre du contrôle sur place en
 - tirant partie des technologies disponibles pour s'adapter à la nature des données exploitées et aux spécificité des modèles d'affaire rencontrés
 - exploitation de données non structurées
 - capitalisation sur la connaissance des risques
 - ciblant mieux la sélection de dossiers à revoir
 - gain d'efficacité pour l'analyse approfondie des dossiers individuels à plus forte valeur ajoutée



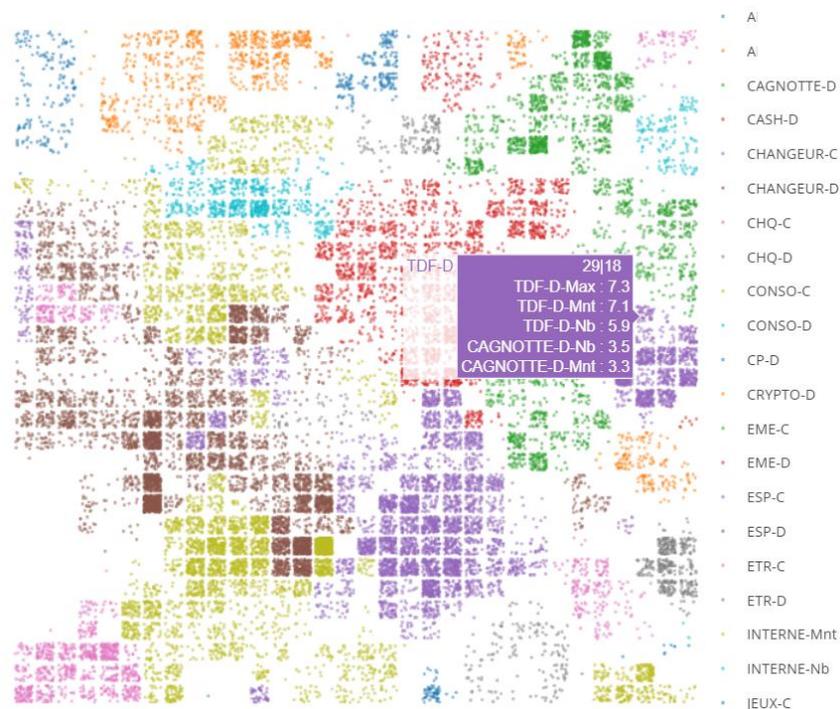
LA SOLUTION LUCIA

- LUCIA (Logiciel à l'Usage du Contrôle assisté par l'Intelligence Artificielle) est un outil **Suptech** développé par l'**ACPR** et la **BDF** au service des missions de contrôle sur place qui
 - met en œuvre des algorithmes de ***data mining*** et de ***machine learning*** pour extraire des **signaux faibles** à partir des données d'**opérations** et de **connaissance client** collectées dans le cadre des investigations
 - restitue visuellement l'information sous la forme d'une **cartographie intelligente** des risques en groupant automatiquement les clients par **profils types de risque**
 - permet d'**investiguer les dossiers individuels** en mettant en exergue les **faits saillants de risque** des clients et donnant accès à un **relevé d'opérations enrichi**
 - facilite l'analyse de l'**environnement économique du client** en construisant des modèles de **graphes relationnels**

LA SOLUTION LUCIA

- Techniques de **traitement du langage naturel** pour enrichir les données d'opération ou la connaissance client
 - détecter des contreparties ou opérations à risque
 - analyser des adresses
- Apprentissage non supervisé pour la **détection d'anomalies** et la **segmentation automatique** des profils de risque
 - caractériser des comportements types à partir des données observées
 - identifier les observations atypiques et construire des scores d'anomalie

Cartographie des segments de risque

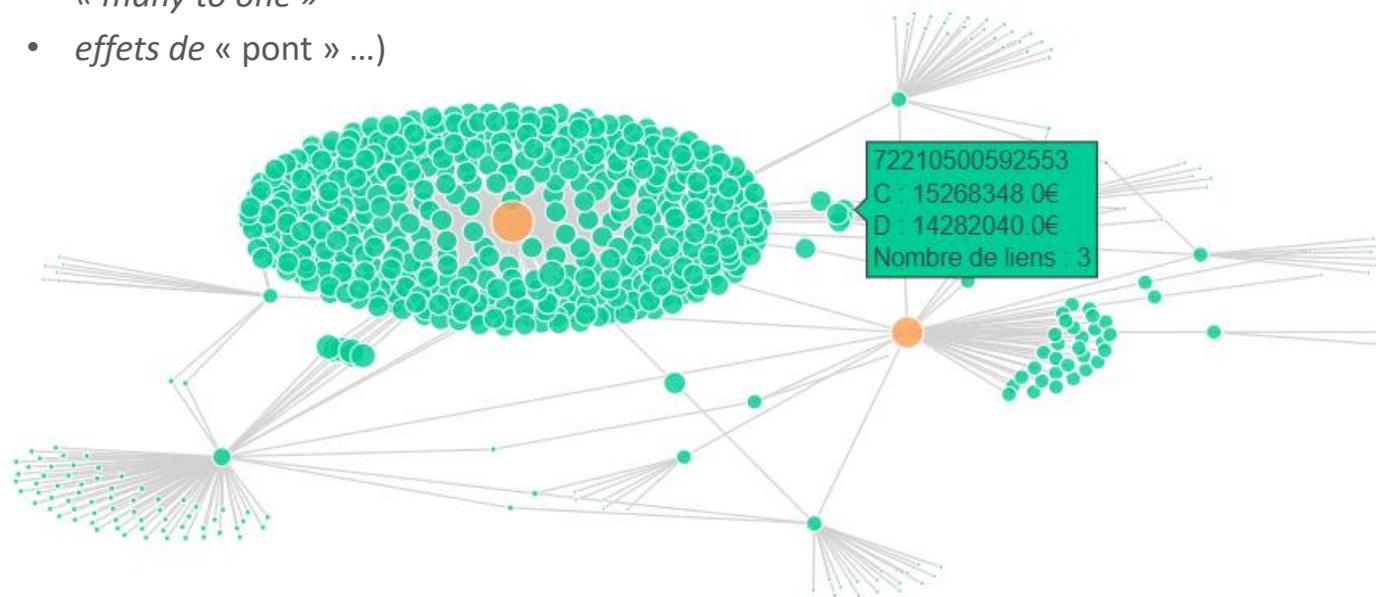


Mise en évidence du segment (coordonnées 29/18 sur la cartographie) regroupant des clients réalisant d'importants débits (en nombre et en montant) vers des transmetteurs de fonds et des cagnottes en ligne

LA SOLUTION LUCIA

■ Analyse de graphes

- modéliser les relations entre différentes entités
 - transactions entre comptes
 - titularité ou mandat d'un client sur un compte
- identifier des communautés, mesurer la proximité, la centralité
 - « one to many »
 - « many to one »
 - effets de « pont » ...)





RETOUR D'EXPÉRIENCE

- **LUCIA** : Un outil développé en interne par l'ACPR et la Banque de France
 - Décembre 2018 : initiation d'une expérimentation
 - Développement d'un prototype (POC) en interne à partir de ressources open source
 - 2019-2020 : phase de maturation du prototype
 - Implication de contrôleurs data scientists dans le développement (novembre 2019)
 - Tests sur des données d'enquête ex post (S1 2020)
 - Mise à l'épreuve en conditions réelles d'investigation (S2 2020)
 - 2021-2022 : phase de déploiement et d'industrialisation
 - Conception d'une interface ergonomique pour les contrôleurs (S1 2021)
 - Intégration de LUCIA dans la boîte à outils des contrôleurs et la méthodologie d'enquête (S2 2021)
 - Maintenance de la solution pour assurer sa pérennité (2022)
- Cet outil témoigne du fait que L'IA pourrait être utilisée plus avant par les établissements dans le cadre de leur **dispositif LCB-FT**
 - à court terme, pour la réalisation de contrôles LCB-FT de second niveau
 - apprécier la pertinence des dispositifs de classification de la clientèle et des risques, ex post
 - à moyen terme, pour revisiter la segmentation de la clientèle et la définition des critères d'alerte
 - ajuster le dispositif grâce à l'analyse des données de connaissance client et de fonctionnement des comptes
 - à long terme, pour la surveillance des opérations et le suivi des risques en temps réel de manière intégrée
 - augmenter la pertinence des alertes
 - caractériser des réseaux et des circuits de blanchiment organisés qui sont au cœur des attentes de Tracfin
- *À terme, un dispositif LCB-FT ne saurait être vraiment pertinent (c'est-à-dire discriminant) sans recours à l'IA*



Merci de votre attention

QUESTIONS & RÉPONSES



Loïc BATEL
Conseiller climat
Direction d'étude et d'analyse des risques



Jean-Christophe CABOTTE
Responsable du pôle de coordination
de la Direction de la LCB-FT



Matthias LAPORTE
Expert en mission de contrôle sur place,
Banque de France



Soazic ROUAULT
Experte Réseau Conformité
et LCB-FT



Dominique LABOUREIX
Secrétaire général de l'ACPR

Prévention

Protection

**25
NOV**
Palais
Brongniart

Autorisation

CONFÉRENCE DE L'ACPR Paris

Contrôle

Résolution

